



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	5 décembre 2016	Séance du : 14 décembre 2016
	Votes : 41	L'An Deux Mille Seize, et le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 34	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Denis MALLET (Cabrières), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Projet « Abeille » : La défense de l'abeille et le développement de l'apiculture sur le Clermontais - Conventions cadre, d'objectif et de partenariat.

Monsieur JURQUET rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération en date du 12 juillet, le Conseil communautaire a approuvé le lancement du projet « Abeille ». Cette opération inscrite dans le plan d'action du projet de développement durable du Clermontais, labellisé Agenda 21 local France, vise à favoriser la biodiversité et à défendre l'abeille mais aussi à soutenir une activité économique à fort potentiel de développement.

Afin de mettre en œuvre cette opération, des conventions de partenariat ont été élaborées avec d'une part, le Syndicat apicole de l'Hérault dénommé l'Abeille Héraultaise et, d'autre part, les communes de Ceyras, Mourèze et Salasc, les trois premières communes « Terre saine » à accueillir les ruches.

Aussi, il convient d'autoriser le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de communes du Clermontais :

- La convention cadre (2016-2019) de partenariat avec l'Abeille Héraultaise ;
- La convention annuelle d'objectif pour 2016 avec l'Abeille Héraultaise ;
- Les trois conventions de partenariat avec les communes de Ceyras, Mourèze et Salasc.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur JURQUET, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de communes du Clermontais :

- La convention cadre (2016-2019) de partenariat avec l'Abeille Héraultaise ;
- La convention annuelle d'objectif pour 2016 avec l'Abeille Héraultaise ;
- Les trois conventions de partenariat avec les communes de Ceyras, Mourèze et Salasc.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20161215-2016-12-14-24-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016